

LA SECURITE ET LA SANTE AU TRAVAIL POUR LES PEPINIERISTES

L'objectif principal de la santé et sécurité au travail pour un pépiniériste est de :

1. Réduire les risques d'accidents et de maladies professionnelles grâce à des mesures préventives adaptées.
2. Favoriser un environnement de travail ergonomique et sain qui limite les contraintes physiques, chimiques ou biologiques.
3. Promouvoir le bien-être au travail pour améliorer la productivité et la qualité de vie.

1. Définitions termes clés

a) La sécurité et la santé au travail (SST)

La sécurité et la santé au travail pour les pépiniéristes concernent l'ensemble des mesures, pratiques et dispositions visant à prévenir les risques professionnels et à protéger la santé physique et mentale des travailleurs dans le secteur des pépinières. Ces mesures doivent être intégrées dès la conception des activités, processus et outils pour assurer un environnement de travail sûr.

b) Sécurité au travail

C'est ensemble des mesures et pratiques visant à éliminer ou réduire les dangers pour éviter les accidents dans le cadre professionnel.

c) Santé au travail

Englobe les mesures visant à protéger le bien-être physique et mental des travailleurs. Cela comprend la prévention des maladies professionnelles, la gestion du stress, et la promotion de bonnes pratiques (postures, équipements de protection individuelle).

d) Hygiène au travail

Prévention des risques liés aux conditions sanitaires (contact avec des produits chimiques, poussières, agents biologiques, etc.).

e) Ergonomie :

Aménagement des postes de travail pour limiter les contraintes physiques (gestes répétitifs, postures inconfortables) et éviter les troubles musculosquelettiques (TMS).

f) Danger

Source potentielle de dommage, par exemple une machine mal entretenue ou l'exposition à des pesticides.

g) Risque

Probabilité qu'un danger cause un dommage. Par exemple, un produit chimique dangereux devient un risque lorsqu'il est mal manipulé.

h) Accident du travail

Événement soudain entraînant une blessure ou un dommage lors de l'exercice professionnel (ex. : coupure avec un outil).

i) Maladie professionnelle


Pathologie résultant de l'exposition prolongée à des conditions ou substances nocives (ex. : allergie aux pesticides).

j) Prévention

Ensemble d'actions pour éviter ou réduire les risques, par exemple, fournir des équipements de protection individuelle (EPI) ou sensibiliser les travailleurs.


2. Identification des risques professionnels

Les pépiniéristes sont exposés à plusieurs risques :


 Risques physiques :

- Blessures dues à l'utilisation d'outils (sécateurs, tronçonneuses, etc.).
- Troubles musculosquelettiques (TMS) liés au port de charges lourdes ou à des positions prolongées inconfortables.


- Glissades, trébuchements ou chutes sur des surfaces irrégulières ou humides.


 Risques chimiques :

- Exposition aux pesticides, engrais et autres produits chimiques.

 Risques biologiques :

- Allergies liées à la manipulation de plantes ou au contact avec des insectes.

 Risques zoonotiques, notamment si des animaux sont présents.

 Risques climatiques :


- Exposition prolongée au soleil (coup de chaleur, insolation).
- Conditions climatiques difficiles (pluie, froid, vent).

3. Maladies professionnelles liées au métier de pépiniériste

Le pépiniériste est exposé à divers risques en raison de son environnement de travail. Voici quelques maladies professionnelles spécifiques :

- Allergies respiratoires : Exposition aux pollens, poussières végétales ou spores de moisissures.
- Dermatoses : Irritations ou allergies cutanées causées par les plantes, les engrais ou les produits phytosanitaires.
- Troubles musculosquelettiques (TMS) : Résultant de la manipulation répétitive de charges, des gestes répétitifs ou des postures inconfortables.
- Intoxications : Contact ou inhalation de pesticides ou d'autres produits chimiques utilisés pour le traitement des plantes. (ex : chez les adultes : troubles cognitifs, cancer de prostate ; chez les enfants : altération des capacités motrices, cognitives et sensorielles, trouble de comportement, tumeur du système nerveux central, leucémie....).
- Infections zoonotiques : Certaines maladies peuvent être transmises par des insectes ou animaux présents dans l'environnement du pépiniériste (ex. : leptospirose).

4. Mesures de prévention


 Techniques :

- Utilisation d'équipements adaptés (chariots, engins de levage).
- Outillage bien entretenu et conforme aux normes de sécurité.

 Organisationnelles :

- Planification des tâches pour éviter la surcharge, les postures prolongées ou les mouvements répétitifs

- Rotation des travailleurs pour limiter l'exposition prolongée à des risques et surcharges physiques ou mentales.

 Humaines :

- Formation sur l'utilisation sécurisée des équipements et sur les gestes et postures.
- Sensibilisation à l'hygiène et aux premiers secours.
- Former les travailleurs à la manutention sécuritaire des charges.
- Favoriser un environnement où les employés peuvent signaler des risques sans crainte.
- Encourager des pratiques de travail sûres et un soutien collectif.

a) Équipements de protection individuelle (EPI)

- Gants, lunettes de protection, chaussures antidérapantes, chapeaux ou casques pour le travail en plein air.
- Masques pour manipuler des produits chimiques ou des poussières.

b) Produits chimiques

- Respecter les fiches de données de sécurité (FDS) des produits.
- Stocker les produits dans un endroit sécurisé et bien ventilé.
- Former les employés aux bonnes pratiques de manipulation.
- Conserver les produits rangés par famille dans leur emballage d'origine dans des locaux fermés à clef et à l'écart de tout aliment. Ces locaux doivent être ventilés et protégés de l'humidité ou de fortes chaleurs pour éviter la détérioration des produits.
- Durant la manipulation et/ou l'utilisation d'un produit phytosanitaire, il est demandé aux utilisateurs de ne pas fumer et de ne pas boire ou manger durant toute la durée d'exposition aux produits. Après chaque manipulation, se laver correctement au savon les mains.

c) Prévention des risques biologiques

- Porter des vêtements couvrants pour éviter les piqûres ou coupures.
- Utiliser des répulsifs si nécessaire.

d) Prévention des risques climatiques

- Fournir de l'eau potable et organiser des pauses régulières pour éviter la déshydratation.
- Mettre à disposition des abris pour se protéger des intempéries.

5. Sensibilisation et formation

- Informer les travailleurs sur les risques spécifiques à leur métier.
- Organiser des sessions de formation sur les bonnes pratiques de sécurité.

- Impliquer les employés dans l'identification des risques et la mise en œuvre des mesures préventives.

6. Gestion des accidents

- Avoir une trousse de premiers secours accessible.
- Former au secourisme un ou plusieurs employés.
- Établir un protocole en cas d'accident (numéros d'urgence, déclaration d'accident du travail).

7. Réglementation et obligations

- Respecter le Code du travail concernant la SST.
- Effectuer une évaluation des risques et rédiger le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).
- Mettre en place des actions correctives pour améliorer en continu les conditions de travail.

Il est également important de mettre en place des mesures de sécurité telles que des barrières physiques, des alarmes et des extincteurs d'incendie. De plus, les travailleurs doivent être formés et informés bonnes pratiques de sécurité et les risques potentiels associés à leur travail.

En appliquant ces mesures, les pépiniéristes peuvent réduire significativement les accidents et protéger leur santé sur le long terme.



STOCKAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES A USAGE AGRICOLE

